Flash Infos

Bulletin municipal | Été 2025

GROISSIAT

www.groissiat.fr

Fermeture du secrétariat de mairie pour congés estivaux du lundi 28 juillet 2025 au vendredi 08 août 2025 inclus.

Un numéro d'astreinte sera disponible pour toute demande URGENTE. Le service technique, pour sa part, fonctionnera normalement. Merci pour votre compréhension.

- **NUMERO ASTREINTE : 06 89 30 23 73**
- Mail : **mairie@mairiegroissiat.fr**

Bienvenue à Groissiat !

Cette année, Groissiat a vu arriver de nombreux nouveaux habitants. Plusieurs maisons ont changé de propriétaires, souvent dans le cadre de transitions de vie. À peine mises en vente, elles ont rapidement trouvé preneurs – preuve de l'attractivité de notre village.

Située dans un cadre naturel agréable, la commune séduit par sa qualité de vie, sa tranquillité et sa proximité avec les grands axes et bassins d'emploi. Groissiat offre un environnement propice à l'épanouissement personnel et familial.

Les services de proximité contribuent à ce bien-vivre au quotidien : une école maternelle et primaire accueille les plus jeunes dans un cadre serein, tandis qu'un Relais Petite Enfance soutient les familles et les assistantes maternelles.

La richesse de la vie associative est un autre pilier de notre commune. Les associations locales occupent une place essentielle dans la dynamique de Groissiat : elles rythment le quotidien, créent du lien entre les habitants et favorisent un esprit de solidarité et de convivialité. Nous vous encourageons vivement à les découvrir, et pourquoi pas, à vous y investir !

Rejoindre les nombreux bénévoles, c'est participer activement à la vie de la commune, rencontrer ses voisins et partager des moments conviviaux. Vous y serez toujours les bienvenus.

Pour toute question concernant les services, les équipements ou les démarches administratives, n'hésitez pas à contacter ou à venir rencontrer le secrétariat de mairie.

Nous vous rappelons qu'il est essentiel, afin de respecter les règles d'urbanisme en vigueur, d'effectuer les démarches administratives nécessaires avant d'engager tout projet de travaux. Cela permet d'éviter tout litige ou non-conformité, et de garantir un développement harmonieux de la commune.

Enfin, nous serons ravis de vous rencontrer lors de la **fête du village**, le **dimanche 7 septembre**, où Madame le Maire et son équipe auront le plaisir de vous offrir l'apéritif dans une ambiance chaleureuse et conviviale, suivi de la dégustation de la célèbre tartiflette, préparée par le Grobbes Club et les associations.

Groissiat, un village dynamique à taille humaine, où il fait bon vivre…

Un outil essentiel au quotidien :

Panneau Pocket

Téléchargez l'appli, les infos utiles et essentielles en cas d'alerte météo, travaux, incidents…

Notre site :

www.groissiat.fr

SOMMAIRE

2 SOMMAIRE

3 LE MOT DU MAIRE

4-7 CADRE DE VIE - TRAVAUX

8-10 CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT

11-12 CADRE DE VIE - RÉGLEMENTATION

13-15 ACTUALITÉS - INFOS

16-17 ÉVÈNEMENTS ASSOCIATIFS

18-19 ENFANCE - JEUNESSE

20 CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Publication éditée par la Mairie de Groissiat
50 route de Château Covet
01100 GROISSIAT
Tél : 04 74 77 13 08
Mail : **mairie@mairiegroissiat.fr**

Directrice de publication :
Patricia DEGUERRY

Rédactrices :
Patricia DEGUERRY
Evelyne MORAND

Mise en page et impression :
Imprimerie Solypac, labellisée Imprim'Vert®,
à Oyonnax
Tirage : 550 ex.

Remerciements à Bernard Pichon, Jean-Pierre Miaglia

Chers Groissiatis,

Nous sommes à un moment charnière de notre mandat. Nous continuons de basculer à l'évidence dans un nouvel environnement beaucoup plus exigeant, contraint et incertain que par le passé.

Nous devons repenser, adapter notre façon d'agir, de travailler, d'échanger. Les mentalités, les préoccupations de nos concitoyens ont changé.

Il faut bien prendre la mesure de la crise que le monde traverse qui a des répercussions sur notre quotidien, elle fragmente notre société qui se dirige vers un repli individualiste dans lequel l'incivisme grandit.

L'une des préoccupations à laquelle même les petites communes dites tranquilles n'échappent pas, fléau de notre société, l'insécurité grandissante, le décrochage civique, les liens qui se délitent, à laquelle les élus, les français sont confrontés. Ce sentiment d'insécurité repose sur une concentration de facteurs tels la peur, le sentiment d'impunité, l'agressivité.

Il est impératif pour nous de lutter contre ce décrochage civique, de retisser les liens car la commune est le lieu du premier enracinement et du premier engagement.

Dans ce contexte, nous continuons à consolider nos projets pour notre commune avec mon équipe municipale. Conformément à nos engagements, tous ont été réalisés ou sont sur le point de s'achever comme le programme de la rue Jobin et du parc loisirs. Notre priorité, dans ce projet, est de sécuriser, embellir, répondre aux contraintes environnementales.

Notre promesse d'anticiper la rénovation intérieure de Notre Dame l'Assomption a été tenue. Sa première phase a été réalisée, la seconde, plus contraignante est repoussée à 2026. Tous les détails sont exposés dans ce magazine, notre support biannuel qui nous permet de tenir informée la population sur la vie de la commune.

Nous devons être les héros du civisme au quotidien, vous connaissez mon engagement sur ce sujet, qui demeure un point de vigilance sur lequel je ne lâche rien. Il vaut mieux s'entendre reprocher d'être trop que pas assez !

Groissiat est fière de continuer au travers du dispositif Petit Citoyen, à influer dans ce sens auprès de nos enfants en les impliquant dans la vie de leur commune pour davantage la respecter, même si la base du respect des biens et des personnes demeure l'éducation.

Mesurant la montée en puissance de cette insécurité, la commune a engagé des consultations à horizon 2026 pour équiper de caméras nos sites trop souvent cibles de vandalisme et renforcer la sécurité de nos concitoyens. Il n'en demeure pas moins que la sécurité reste une compétence régalienne ; le sursaut de la France ne pourra pas se faire sans la relance du civisme qui devrait devenir une cause nationale.

Nous continuerons jusqu'à la fin de notre engagement, **à agir avec passion** pour préserver notre village, notre bien vivre ensemble, en gérant rigoureusement les dépenses publiques, nous en avons fait la promesse. D'autant que les annonces du gouvernement confirment que les collectivités, qui ont déjà été mises lourdement à contribution dans le budget 2025 (Groissiat, comme 1900 autres communes, a été désignée éligible au prélèvement Dilico), devront encore contribuées largement en 2026 à l'effort national !

Profitez de l'été, nous vous donnons rendez-vous les 6 et 7 septembre pour notre fête du village sur le thème de la Libération, petit clin d'œil au 80ème anniversaire et aux valeurs républicaines que nous entretenons !

Belle lecture.

Patricia DEGUERRY
Maire

RÉHABILITATION rue Jobin et parc de loisirs : un chantier structurant pour la sécurité de tous

La première phase a débuté en mars 2025 : du pont de l'autoroute au parc loisirs

Les travaux visent à sécuriser une zone particulièrement fréquentée : cars scolaires, enfants se rendant à la cantine à pied, riverains, usagers du parc de loisirs, sans oublier l'entreprise implantée à proximité.

Des régularisations foncières ont dû être menées en amont avec la SEMCODA, bailleur des maisons situées impasse de l'Etang et impasse des Burgondes, afin de résoudre l'empiètement, sur la voie publique, de certaines haies qui entravaient la sécurisation de cette zone et gênaient la visibilité.

Cette première phase comprend une reprise complète de la chaussée, avec une réduction de sa largeur et une modification du tracé. Les trottoirs ont été élargis, et un cheminement piéton distinct de la voie de circulation sera créé là où l'espace le permet. La place Jobin est également réaménagée : un rond-point a été dessiné autour de la fontaine, qui reste en place.

Ces aménagements visent à favoriser les déplacements piétons et à instaurer une chaussée à voie centrale banalisée, appelée « chaussidou », permettant un meilleur partage de la route entre les cyclistes et les automobilistes. L'ensemble de ces évolutions a pour objectif de réduire la vitesse de circulation dans cette zone.

Dès les vacances scolaires, les entreprises sont intervenues dans le parc : un nouveau terrain de sport, plus petit, a été aménagé. Cette réduction de surface a permis d'ajouter un terrain de boules et de créer un espace dédié à la cantine scolaire. L'entrée du parc sera également métamorphosée grâce à la création d'un parvis, de nouvelles places de parking et d'un accès PMR.

⚠ Pour garantir la sécurité de tous en raison de la présence d'engins de chantier, **le parc est fermé depuis le 7 juillet 2025.**

Pendant la durée des travaux, l'association sportive continuera ses séances de volley à Martignat, dans le cadre d'un accord transitoire.

Nous vous invitons à suivre l'évolution du chantier via Panneau Pocket et le site internet de la commune.

La tranche optionnelle concernant le chemin du Moulin de Nerciat a été intégrée aux travaux en cours. Cette rue nécessite une restauration complète de la voie de circulation après les travaux de raccordement des eaux usées réalisés par HBA (entre Martignat et la station d'épuration de Groissiat), les trottoirs restent, eux, en l'état.

Nous tenons à remercier les entreprises locales mobilisées sur ce chantier — SNTP, Eurovia, Balland et Sobeca via le SIEA (Syndicat gérant l'éclairage public de la commune) — qui, en lien avec le maître d'œuvre Aintegra, prennent en compte les nombreuses contraintes d'usage de la rue.

Nous sommes conscients des désagréments qui peuvent perturber le quotidien des riverains mais ces travaux permettront d'améliorer la sécurité et d'embellir le quartier. Nous remercions les Groissiatis pour leur patience.

AMÉNAGEMENT URBAIN :

La seconde phase des travaux d'aménagement, attendue pour la fin 2025, portera sur la zone située à proximité de l'OAP n°3 (Orientation d'Aménagement et de Programmation), « Les Rives du Lange », entre le parc loisirs et le carrefour de la mairie, dont la réalisation est envisagée avant l'hiver.

Les aménagements sont du même type que pour le reste avec rétrécissement de la voie de circulation et élargissement des trottoirs.

L'objectif est de coordonner au mieux les travaux liés au futur lotissement avec ceux de la commune. Les premiers raccordements ont déjà débuté, afin d'anticiper les étapes techniques à venir.

Les discussions juridiques et administratives se poursuivent avec les services de l'État (Préfecture, DDT), le Conseil départemental ainsi que le bailleur social Alliade.

Ce dialogue vise à protéger les intérêts de la commune, tout en respectant les règles imposées par le PLUIH, un document d'urbanisme intercommunal souvent contraignant, notamment en matière de densification.

Il convient de rappeler que les directives nationales imposent aux communes de contribuer à l'effort de production de logements sociaux, en cohérence avec les besoins des ménages recensés.

Une démarche qui, bien qu'encadrée par des principes de solidarité, peut s'avérer difficilement applicable aux réalités des petites communes rurales comme la nôtre.

SÉCURITÉ ET VOIRIE : rénovation du rond point de la route d'Evron

Le rond-point situé sur la route d'Évron a récemment fait l'objet d'une rénovation complète, après avoir été fortement endommagé par le passage répété de poids lourds desservant les entreprises d'Evron.

Ce rond-point, implanté sur une route départementale, relève de la compétence de l'Agence routière du Département, sous l'autorité de laquelle la municipalité a pu intervenir.

Un exercice complexe, car le site ne permet aucun agrandissement ni ajustement de structure.

Les travaux, confiés à l'entreprise Jacquet, ont été réalisés pour un montant de 8 600€. L'ouvrage a été entièrement repris, dans le souci de garantir la sécurité des automobilistes et d'assurer la pérennité de l'aménagement.

INAUGURATION LE 24 JUIN : mise en service du raccordement de la station de Martignat vers la station d'épuration de Groissiat

Le chantier de transfert des eaux usées vers la station d'épuration (STEP) intercommunale de Groissiat touche à son terme.

Un projet de longue haleine, planifié dès le début des mandats municipaux, lancé en février 2024, et aujourd'hui en phase d'achèvement. Une étape importante pour les communes concernées, qui marque la concrétisation d'un investissement stratégique.

Ce chantier, porté par l'Agglomération Haut-Bugey (HBA), représente un investissement conséquent de 2,6 millions d'euros hors taxes. L'objectif : soulager la commune de Martignat en transférant ses eaux usées vers la STEP de Groissiat, plus performante. Si les travaux ont connu quelques difficultés au démarrage, notamment administratives et techniques, l'agglomération et la commune ont su faire preuve de réactivité pour éviter tout impact sur le bon déroulement du chantier et sur son équilibre financier.

Traversée de part en part par les travaux, la commune de Groissiat a dû faire face à de nombreuses contraintes : circulation perturbée, cohabitation délicate entre les flux de camions, les accès scolaires, les transports en commun et les riverains. Le secteur scolaire a été particulièrement sensible mais les entreprises ont su adapter leurs interventions pour minimiser les impacts.

Si le déroulement des travaux a été fluide au départ, c'est finalement la mise en service qui a paru longue ! Annoncée initialement pour novembre 2024, elle a glissé de plusieurs mois, générant une certaine frustration.

Un point de vigilance a été soulevé : les odeurs persistantes autour des nouveaux postes de refoulement (PR2 et PR3), situés près du cimetière et de la zone industrielle de Nerciat. La municipalité espère que la mise en service de la STEP permettra, comme l'a annoncé le maitre d'œuvre, d'y remédier rapidement, et reste attentive à cette problématique, particulièrement sensible dans les zones résidentielles et attend les conclusions définitives d'HBA.

SÉCURISER NOTRE COMMUNE : un projet de vidéoprotection à l'étude

Face à l'augmentation des incivilités constatées sur l'espace public — dégradations, non-respect de la réglementation routière, comportements irrespectueux —, la commune a amorcé une réflexion sur la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection.

Bien que la sécurité soit une compétence régalienne de l'État, elle représente un enjeu national et d'intérêt général, auquel la municipalité se doit de répondre, dans la mesure de ses moyens, pour garantir la tranquillité et le bien-vivre à Groissiat.

L'objectif est de prévenir plutôt que de subir.

L'impunité ne doit pas devenir la norme. Même si nous restons pleinement engagés dans le dispositif de participation citoyenne (la réunion annuelle est programmée le 6 novembre 2025 à 18h30), il est aujourd'hui nécessaire — voire impératif — de renforcer notre vigilance, en lien étroit avec la gendarmerie.

La mise en place de caméras de vidéoprotection est actuellement à l'étude avec les référents de la gendarmerie, afin de déterminer les emplacements stratégiques, obtenir les autorisations réglementaires précises, et un montage administratif conséquent.

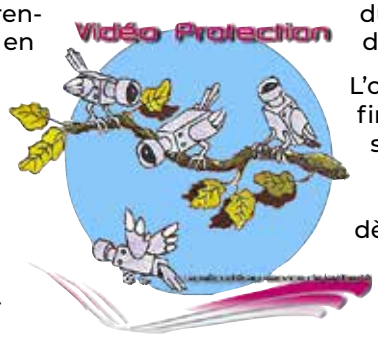

Le financement est lui aussi en cours de construction, en lien avec les organismes de l'État, du Département et de la Région.

L'objectif visé est une finalisation du dossier courant 2026, pour une mise en œuvre progressive dès que possible.

RÉNOVATION INTÉRIEURE DE L'ÉGLISE : une première phase s'achève

Après plusieurs mois de travaux menés avec soin et dans le respect du patrimoine, la première phase de rénovation intérieure de l'église touche à sa fin.
Ce chantier, conduit en concertation avec des experts du bâti ancien, a permis d'importantes avancées tout en mettant en lumière la nécessité de repenser certaines interventions à long terme.

Les principales réalisations :

- Remplacement complet du système d'éclairage intérieur par des luminaires LED : sobres, économes en énergie et mieux adaptés à la mise en valeur des volumes et éléments architecturaux de l'église.
- Remplacement des spots extérieurs, vandalisés (plexiglas cassé), également par des LED.
- Restauration complète du porche, véritable porte d'entrée symbolique, qui retrouve aujourd'hui tout son cachet.
- Réhabilitation des vitraux, confiée à un atelier spécialisé, qui a su redonner à ces éléments patrimoniaux leur éclat et leur lumière.

Un ajustement nécessaire en cours de chantier :

- Lors de la préparation des peintures murales, une humidité excessive a été détectée dans les murs intérieurs. En cause : des couches de ciment appliquées sur la pierre d'origine, trop étanches, empêchant les murs de respirer. Après expertise, il a été décidé de procéder à un piquage complet du ciment existant, suivi, après un temps de séchage d'environ un an, de l'application d'un enduit à la chaux, plus adapté aux bâtiments anciens.
- Cependant, en raison de l'emploi du temps chargé de l'entreprise spécialisée mandatée, ces travaux ne pourront commencer qu'à la fin de l'année 2026. Ce report, bien que contraignant, permettra de garantir une intervention de qualité et conforme aux exigences du bâti patrimonial.

Dans l'attente de cette seconde phase, une entreprise spécialisée est intervenue pour procéder à un décapage complet du sol, afin de permettre la réouverture de l'église le 15 août à 11 h, conformément à l'engagement pris auprès du père Revel, et ainsi garantir le bon déroulement des célébrations de l'Assomption en présence du vicaire général, le père Frédéric Pelletier.

Épilogue de la reprise de concessions

Dans le cadre de la gestion du cimetière, la commune finalise des procédures engagées depuis plusieurs années concernant des concessions arrivées à échéance, non renouvelées, ou en état d'abandon.
Au total, dix huit sépultures sont concernées. L'intervention est prévue à la rentrée 2025 pour que tout soit achevé pour la Toussaint. Les restes des défunts exhumés seront transférés avec le respect dû à leur mémoire dans l'ossuaire communal. Les emplacements ainsi libérés, exempts de toute sépulture, seront réattribués par la commune dans le cadre des futures concessions.

ENTRETIEN des tombes

La commune rappelle aux familles qu'elles sont responsables de l'entretien des sépultures dont elles détiennent la concession. Le bon état des tombes contribue au respect dû aux défunts et à la sérénité du cimetière.

Le règlement municipal du cimetière stipule que « Dès l'attribution de son emplacement, le concessionnaire s'engage à le maintenir de façon permanente en bon état d'entretien. S'il n'est pas équipé d'un caveau, l'emplacement devra être engazonné et régulièrement entretenu. Des plantations pourront être réalisées à l'exclusion des essences de hautes tiges. Elles ne devront se développer que dans la limite du terrain concédé ; elles devront être taillées et élaguées en conséquence. En cas de nécessité, les travaux pourront être réalisés d'office, à la demande de l'administration et aux frais du concessionnaire ou de ses ayants droit. »

⚠ Une tombe laissée à l'abandon peut, après constat officiel et procédure réglementaire, faire l'objet d'une reprise par la commune.

Pour toute question sur les droits de concession ou les démarches à suivre, n'hésitez pas à contacter le service de l'état civil.

VILLAGE PROPRE

Opération « Village Propre » : une mobilisation citoyenne pour un cadre de vie toujours plus agréable

© B. PICHON

Dans le cadre de son engagement pour l'environnement et la qualité de vie, la commune a organisé une nouvelle édition de l'opération « Village Propre», avec un objectif double : impliquer les habitants dans la vie locale et les sensibiliser à l'entretien de l'espace public. Parents, enfants, bénévoles et élus se sont réunis dans une ambiance conviviale et solidaire pour nettoyer la commune, chacun a mis la main à la pâte pour que notre village reste un lieu agréable à vivre pour tous. À l'issue de l'effort, tous les participants ont été remerciés autour d'une collation bien méritée, moment de partage et de convivialité qui a conclu cette matinée sous le signe de l'engagement et du vivre-ensemble.

Un grand merci à tous ceux qui ont participé à cette initiative pour un village propre.

CARTON ROUGE à l'incivisme !

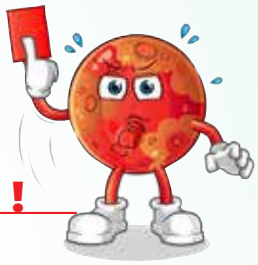

Laisser cannettes, bouteilles, emballages, voire bonbonnes de protoxyde d'azote sur la voie publique ou au pied des poubelles n'est ni un oubli ni une négligence : c'est un manque de respect envers les agents communaux, mais aussi envers l'ensemble des habitants.

Ces comportements nuisent à la propreté, à l'image de la commune et à la qualité de vie de tous.

Nous rappelons que les déchets doivent être triés et déposés dans les contenants prévus à cet effet. Les dépôts sauvages sont passibles de sanctions.

Merci à tous ceux qui, au quotidien, font preuve de civisme. Le respect de l'espace public est l'affaire de chacun !

LES PROCHAINS PASSAGES DES ENCOMBRANTS

*Les prochains passages des encombrants sont programmés : le **15 octobre à Groissiat et** le **16 octobre à Alex.***
Il s'agit d'un service supplémentaire que la commune continue de proposer deux fois par an à ses administrés. Ce service, non imposé par aucune réglementation, représente néanmoins un coût significatif pour la collectivité.
*Nous rappelons que la déchetterie de Veyziat est accessible **gratuitement** pour tous les particuliers. Aussi, nous vous encourageons vivement à privilégier son utilisation dans la mesure du possible.*

ÉVOLUTION DE LA POPULATION : une légère baisse

Lors du dernier recensement réalisé par l'INSEE en 2025, notre commune a enregistré une baisse prévisible de sa population. Cette évolution, bien que modérée, mérite d'être portée à la connaissance de tous.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette diminution : le vieillissement de la population, le départ de certaines familles vers d'autres territoires pour des raisons professionnelles ou personnelles, ou encore un nombre de naissances inférieur à celui des décès.

Cette baisse démographique a des conséquences concrètes, notamment sur les dotations financières versées par l'État, qui sont en partie calculées en fonction du nombre d'habitants. Cela peut également impacter l'attractivité de certains services (écoles, transports...).

Face à cette réalité, la municipalité reste mobilisée. Nous poursuivons nos efforts pour rendre notre commune toujours plus dynamique et accueillante : soutien à la vie associative, amélioration des services, mise en valeur du cadre de vie, développement de logements.

Deux programmes sont actuellement en cours, il est important de souligner qu'ils ne résultent pas d'une décision unilatérale de la municipalité mais s'inscrivent dans le cadre d'un accompagnement réfléchi visant à ce qu'ils répondent de manière optimale aux besoins de notre commune et aux attentes de la population.

Ces deux projets immobiliers sont nés dans le cadre de transactions entre propriétaires privés et promoteurs. Les règles d'urbanisation et de construction applicables à ces zones sont celles du PLUIH actuellement en vigueur, ayant notamment pour objectif de répondre aux dynamiques sociales et économiques. La commune doit se conformer à ce cadre réglementaire tout en veillant à respecter, le mieux possible, ses propres intérêts et ceux de la population.

Nous remercions l'ensemble des habitants qui participent activement à la vitalité de notre village, et comptons sur chacun pour continuer à faire vivre notre territoire au quotidien.

ENQUÊTE STATISTIQUE SUR LA SANTÉ ET LE RECOURS AUX SOINS

L'institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise au deuxième semestre une enquête sur le thème de la santé et du recours aux soins.

Cette enquête est essentielle pour connaitre l'évolution de l'état de santé des populations et ses déterminants (alimentation, activité physique et sportive, corpulence, tabac, alcool) ou les recours aux soins.

Dans notre commune, des personnes seront sollicitées. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra donc contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES ET LES MOUSTIQUES TIGRES

Synthèse : campagne renforcée contre le frelon asiatique

Face à la prolifération continue du frelon asiatique, accentuée par une météo clémente, la municipalité intensifie ses actions de lutte. Malgré les efforts déjà engagés, cette espèce invasive reste une menace pour la biodiversité et un enjeu pour les riverains. Les propriétaires ont l'obligation de signaler tout nid via la plateforme dédiée et d'en assurer la destruction rapide. La vigilance collective reste essentielle.

- www.frelonsasiatiques.fr

Nouvelles consignes pour la destruction des nids de frelons et guêpes

Pour préserver leur capacité à gérer les urgences prioritaires, les sapeurs-pompiers (SDIS) n'interviennent désormais que si le nid est situé dans un lieu sensible (crèche, école, établissement public...). Chez les particuliers, la destruction des nids est à la charge de professionnels privés.

- **En cas de doute, il est conseillé d'appeler le 18 ou le 112 pour être orienté.**

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Pour éviter les cambriolages, les squats et les tentatives d'effraction en votre absence, inscrivez-vous gratuitement au dispositif Opération Tranquillité Vacances. Le formulaire est disponible en ligne ou à la gendarmerie.

Quand vous vous absentez, quelques bons réflexes pour éviter les cambriolages

- Ne laissez pas vos fenêtres ouvertes.
- Ne cachez pas vos clés à l'extérieur
- N'annoncez pas vos dates de vacances sur les réseaux
- Demandez à une personne de votre entourage de passer chez vous pour récupérer le courrier et ouvrir/fermer vos volets.

Rappel

PENSEZ GENDARMERIE
EN COMPOSANT LE 17
si vous constatez des incivilités, n'attendez pas le lendemain pour le signaler en mairie.
C'est sur le fait qu'on agit !

Ayez le réflexe
« PARTICIPATION CITOYENNE »,
avertissez vos référents secteur en votre absence.

HAIES ET ARBRES EN BORDURE DE VOIRIE : un entretien indispensable

Le cocktail *soleil / pluie* des dernières semaines a fortement favorisé la croissance de la végétation, et notamment celle des haies.

Résultat : certaines empiètent désormais sur la voie publique, entravant la circulation des piétons sur les trottoirs et réduisant la visibilité à certains carrefours.

Pour la sécurité de tous — piétons, cyclistes, automobilistes — il est essentiel que chacun veille à entretenir régulièrement ses haies et ses arbres.

Nous rappelons que les haies situées en bordure du domaine public doivent être taillées à l'aplomb de la limite de propriété, sans dépasser une hauteur de 2 mètres — voire moins lorsque la visibilité est nécessaire, notamment à proximité des intersections.

L'élagage des arbres et l'entretien des haies en bordure des voies publiques relèvent de la responsabilité du propriétaire ou du locataire. Il est impératif que rien ne dépasse sur le trottoir ou la chaussée, en cas d'accident, la responsabilité du riverain peut être engagée.

Merci à chacun de respecter ces règles simples mais essentielles, qui participent au confort, à la sécurité et à la bonne cohabitation de tous les usagers de l'espace public.

NOUS COMPTONS SUR VOUS ! Sans action de votre part, des courriers de mise en demeure seront adressés individuellement.

RÉGLEMENTATION BRUIT

EN CETTE PÉRIODE ESTIVALE, SOYONS RESPECTUEUX DE NOS VOISINS

La réglementation relative à la lutte contre les bruits de voisinage est régie par les articles 13 et 14 de l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2008. Nous vous rappelons quelques règles élémentaires :

Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation

BRUITS de voisinage

Tous responsables - Tous concernés

Le voisinage ne doit pas être gêné par les bruits répétés et intempestifs, émanant des occupants ou utilisateurs de locaux privés, **par leur comportement, leurs activités, leurs travaux, leurs appareils** (tels que les dispositifs de ventilation, de climatisation, de production d'énergie, de réfrigération, et d'exploitation de piscines, les appareils ménagers ou musicaux, etc).

Enfin, il est important de noter que selon l'article R318-3 du code de la route, les **véhicules à moteur (type motocross ou quads)** ne doivent pas émettre de bruits susceptibles de causer une gêne aux usagers de la route ou aux riverains.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage etc, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et 14h00 à 19h30
Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Les travaux de professionnels peuvent intervenir de 7h à 20h du lundi au samedi et sont susceptibles d'être modifiés par arrêté préfectoral ou communal si nécessaire.

NOUS COMPTONS SUR VOTRE COMPRÉHENSION.

RAPPEL : RÈGLES D'URBANISME

Travaux : pensez à vos démarches administratives !

Que ce soit pour l'installation d'une clôture, la pose d'un portail, la modification d'une façade, l'ajout de panneaux photovoltaïques ou encore la construction d'un abri de jardin, d'une pergola ou d'un carport, il est impératif de déposer un dossier **avant** d'entamer les travaux.

Déclaration préalable de travaux ou permis de construire : selon la nature du projet, une démarche administrative est obligatoire et doit être effectuée avant tout commencement de chantier — et non après !

Ces dernières années, les demandes de permis modificatifs se multiplient. Or, cette pratique a des conséquences : elle favorise les tensions de voisinage, génère des recours juridiques et complexifie les relations entre particuliers et administration.

Pour préserver votre environnement, vos bonnes relations de voisinage et garantir la conformité de vos aménagements, respectez la réglementation en vigueur.

La mairie est à votre disposition pour vous informer et vous accompagner dans vos démarches.

Les services municipaux sont à votre écoute pour vous renseigner et vous orienter.

>> Vous trouverez également des renseignements sur le site officiel :

www.service-public.fr – logement/urbanisme ainsi que sur le site : **www.hautbugey-agglomeration.fr** ; rubrique PLU.

RETOUR SUR LES VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

LE 24 JANVIER 2025

La cérémonie des vœux de la municipalité s'est tenue dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Ce moment a permis de revenir sur les temps forts de l'année écoulée et de présenter les projets.

Les habitants ont pu découvrir les travaux de réhabilitation de la rue Jobin et du parc de loisirs.

La municipalité a également mis à l'honneur les bacheliers et les sportifs de la commune, récompensés pour leurs efforts et leurs performances au cours de l'année.

La cérémonie s'est terminée autour d'un apéritif propice aux échanges entre élus, habitants et acteurs de la vie locale.

8 MAI

Le 8 mai, à l'occasion du 80e anniversaire de la Libération, les communes de Groissiat et Martignat ont commémoré, ensemble, cet événement historique, réaffirmant ainsi leur attachement au devoir de mémoire.

La cérémonie s'est tenue devant le monument aux morts de Groissiat, lieu symbolique chargé d'histoire et d'émotion. Dans un esprit de recueillement et de transmission, les citoyens des deux communes, toutes générations confondues, ont honoré ceux qui ont donné leur vie pour la liberté de la France.

Les élèves des deux écoles ont tenu une place toute particulière dans cette commémoration. À travers des lectures et des chants, les plus jeunes, accompagnés par la chorale l'Echo du Lange, les enseignants et l'intervenant musique D. PONCET, ont exprimé, avec sensibilité et respect, leur reconnaissance envers ceux qui ont combattu pour la paix et la démocratie. Un moment fort, empreint d'émotion, qui rappelle que le devoir de mémoire ne connaît pas d'âge.

Se souvenir, c'est aussi construire. Il est essentiel de garder vivant le souvenir des sacrifices d'hier pour éclairer le chemin de demain. C'est en honorant le passé que l'on peut mieux comprendre les valeurs qui fondent notre société et transmettre aux jeunes générations l'importance de la liberté, de la solidarité et de la paix.

NOUVELLE CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE

LE COMITÉ DES FÊTES A RELEVÉ LE DÉFI SPORTIF DE L'AEPV LE 24 MAI

Engagés dans une compétition réunissant 181 équipes, les membres du comité des fêtes ont brillamment représenté leur association et notre commune. Avec une 17e place au classement masculin et une 25e position au classement général, ils ont su allier esprit d'équipe, endurance et bonne humeur. Une belle réussite collective qui illustre parfaitement l'engagement et la vitalité de nos associations locales. Félicitations à toute l'équipe !

VISITE DE MADAME LA SOUS-PRÉFÈTE

Le vendredi 11 juillet 2025, Madame Karine GARCIN-ESCOBAR, Sous-Préfète de Nantua, a honoré la commune de Groissiat de sa visite.

Accueillie en mairie par Madame le Maire et son adjointe, Madame MORAND, elle a pu échanger avec les élues sur plusieurs sujets majeurs pour le territoire. Parmi les thématiques abordées figuraient la sécurité, avec notamment le projet communal de vidéoprotection, ainsi que l'urbanisme, à travers le dossier sensible du PLUi-H. La visite s'est ensuite poursuivie au Parc Loisirs, puis Rue Jobin, où d'importants travaux d'aménagement sont actuellement en cours. Ces opérations sont soutenues par l'État à hauteur de plus de 250 000 €.

Madame la Sous-Préfète a également eu l'occasion de découvrir l'entreprise locale DMM-CLM. Accompagnée de sa directrice générale, Madame Nathalie DUTHEL, elle a pu échanger sur les besoins économiques du territoire et les enjeux rencontrés par les acteurs locaux.

La municipalité remercie chaleureusement Madame la Sous-Préfète pour son écoute attentive, sa disponibilité et l'intérêt porté à notre commune.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE CAISSES À SAVON À BELLIGNAT : un événement national et festif

C'est sous un soleil de plomb que s'est tenu le Championnat de France de caisses à savon à Bellignat, les 28 et 29 juin derniers.

Les bolides ont dévalé la pente reliant Géovreisset à Bellignat, en passant par Ijean, sous les yeux d'un public enthousiaste.

L'événement a rassemblé plus de 140 pilotes venus des quatre coins de la France et mobilisé 230 bénévoles qui ont assuré avec efficacité la sécurité, l'organisation, l'accueil des participants et du public. La commune de Bellignat et les associations locales ont accompli un travail remarquable, tant en préparation qu'au cours du week-end. À noter également la participation appréciée du Comité des fêtes de Groissiat, chaleureusement remercié pour son accueil et sa convivialité à la buvette ! Un bel exemple de mobilisation collective au service du dynamisme local, dans une ambiance à la fois sportive, festive et conviviale !

RENCONTRE DES MAIRES DU CANTON DE NANTUA avec leur conseiller, Président du Département

Le 16 juillet 2025, à l'initiative du Président du Département Jean DEGUERRY, les maires du canton de Nantua, dont il est également le conseiller avec son binôme Laurence PONCET, se sont réunis à l'Agence Routière de Montréal-la-Cluse pour un déjeuner convivial. Cette rencontre a permis d'échanger sur les projets de voirie dans le secteur du Haut-Bugey ainsi que sur les problématiques liées aux effets du changement climatique. Dans le cadre de visites sur le canton, une étape a également été organisée à Groissiat, à l'EHPAD Les Hellébores, lieu propice à une discussion sur l'accompagnement humain, en présence des représentants de la Mutualité de l'Ain, gestionnaire de l'établissement, et de Madame le Maire.

DE RETOUR DE LAPONIE TROPHY «FEEL GOOD», une aventure givrée

Parties en mars pour participer à un raid solidaire au cercle polaire, Carole BALVAY, institutrice à l'école de Groissiat, et Stéphanie VOLLE, conseillère municipale, sont revenues le cœur rempli de souvenirs et les yeux encore brillants d'émotion.

Engagées dans une aventure hors du commun, elles ont su relever les défis physiques et humains du raid, dans des conditions extrêmes. Leur ténacité et leur esprit d'équipe les ont menées jusqu'au pied du podium, avec une très belle 4e place.

Mais bien au-delà du classement, Carole et Stéphanie sont fières d'avoir soutenu la lutte contre le cancer du sein, en participant à un événement à la fois sportif et solidaire, soutenu par la commune de Groissiat.

Ce raid aura été pour elles une expérience marquante, faite de rencontres, de dépassement de soi, de paysages à couper le souffle... et de beaucoup d'émotion.

Elles reviennent inspirées et inspirantes, prouvant que la solidarité, le courage et l'engagement peuvent aller de pair avec l'aventure. Bravo les filles !

DU NOUVEAU ...
DU CÔTÉ DE NOS ASSOCIATIONS

LE COMITÉ DES FÊTES ET LE SOU DES ÉCOLES CHANGENT DE BUREAU : de nouvelles équipes dans la continuité

Après plusieurs années d'engagement sans faille, les membres sortants ont fait le choix de passer le relais. Un départ bien mérité, salué chaleureusement par l'ensemble des adhérents, en reconnaissance de leur dévouement, de leur contribution essentielle à la vie de la commune et au développement des associations locales.

Place à de nouvelles équipes, composées de membres dynamiques, motivés, et porteurs d'idées. Tout en respectant les valeurs fondatrices des associations, ces nouvelles équipes entendent poursuivre les actions engagées, tout en insufflant une énergie renouvelée.

Ce passage de relais s'inscrit dans un esprit de continuité et de confiance. La volonté commune reste la même : faire vivre les associations dans la convivialité et la bonne humeur

Nous souhaitons donc la bienvenue à ces nouvelles équipes, Mme le Maire et son équipe maintiennent leur soutien pour la réalisation de leurs projets à venir.

COMITÉ DES FÊTES DE GROISSIAT
Président : Philippe ROSIER
Vice Président : Thierry LIOTARD
Trésorière : Séverine LIOTARD
Secrétaire : Stéphanie ZOMPARELLI

SOU DES ÉCOLES DE GROISSIAT
Président : Mickael DEL CIANCIO
Trésorière : Annelise MUSEL
Secrétaire : Julie DEMOND

UN LOCAL DÉDIÉ À L'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE (ACCA)

Les membres de la société de chasse de Groissiat disposent désormais d'un espace dédié, installé sur un terrain mis à disposition par la commune.

Deux algecos, aménagés à la charge de l'association, servent désormais de point de rassemblement lors des sorties de chasse. Mais ce lieu se veut aussi un espace de convivialité, où les chasseurs peuvent se retrouver, échanger et partager des moments chaleureux pendant et en dehors de la saison cynégétique, dans le respect des règles définies avec la municipalité.

Le 6 septembre prochain, à l'occasion de la fête du village, les marcheurs qui participeront à la balade le samedi matin à 10h, seront accueillis dans ce nouvel espace pour la traditionnelle collation. Un moment simple, fidèle à l'esprit de partage et de proximité qui anime notre commune.

ACCA DE GROISSIAT
Président : Jérôme ANGELOZ
Trésorier : Pierre MARTIN
Secrétaire : Jean-Louis SORLIN

ILS ONT ANIMÉ GROISSIAT ...

Les associations communales se mobilisent tout au long de l'année pour faire vivre Groissiat à travers de nombreuses animations festives et conviviales.

Grâce à l'implication des bénévoles, notre commune bénéficie d'un dynamisme et d'une vie locale riche.

Nous remercions chaleureusement toutes celles et ceux qui donnent de leur temps pour organiser ces événements.

Nos associations : **Comité des Fêtes, Sou des Écoles, Association Sportive, Chasseurs, Grobbes.**

Les associations Groissiat/Martignat : **Chorale du Lange, Boules**

SUCCÈS POUR LA VENTE DE GALETTES

Samedi 7 juin, le Grobbes Club a régalé les habitants en proposant des galettes cuites au feu de bois dans le four communal d'Alex.

Grâce à l'aide précieuse des autres associations de la commune, ce sont 350 galettes qui ont été préparées et vendues lors de cette belle journée.

Annie BORGES, présidente du Club, nous donne déjà rendez-vous au mois d'octobre pour **la traditionnelle vente de pizzas, qui, pour des raisons pratiques et de sécurité, se tiendra désormais au même endroit : au four d'Alex**.

Un grand bravo aux bénévoles pour leur dynamisme et leur engagement au service de la convivialité locale !

LAURENT DELLEY honoré

Le 14 juillet dernier, Laurent DELLEY, conseiller municipal, s'est vu remettre la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers pour 30 années de service en tant que pompier volontaire.

Engagé à seulement 17 ans, c'est la profonde admiration qu'il portait aux pompiers qui l'a poussé à rejoindre leurs rangs. Depuis, Laurent a consacré une grande partie de sa vie au service des autres, intervenant dans des situations souvent difficiles et marquantes.

Au cours de sa carrière, il a notamment participé aux renforts nationaux lors de grandes catastrophes : le naufrage de l'Erika en 1999 qui a provoqué l'une des plus importantes marées noires que la France ait jamais connues, les feux de forêts majeurs dans le sud de la France, ainsi que les inondations dramatiques au Muy.

Au-delà des interventions, Laurent s'est également investi dans la transmission des valeurs du volontariat et de la solidarité. Pendant cinq ans, il a présidé la section des jeunes sapeurs-pompiers volontaires, jouant un rôle clé dans la formation et la motivation des futures générations.

La municipalité tient à adresser ses plus chaleureuses félicitations à Laurent pour son engagement sans faille, son courage et son profond altruisme. À travers son parcours exemplaire de pompier volontaire, mais aussi en tant que conseiller municipal et membre actif des associations communales, Laurent incarne les valeurs de solidarité, de service et de dévouement. Son investissement constant fait de lui un véritable modèle d'engagement citoyen, au service de notre commune et de ses habitants.

Un hommage particulier est également adressé à son épouse, dont le soutien indéfectible a accompagné toutes ces années de service. Merci Laurent, et bravo !

DISPOSITIF « PETIT CITOYEN », à la découverte de la mairie

Dans le cadre du dispositif « Petit Citoyen », mis en place en 2022 pour sensibiliser les jeunes à la vie locale et à leurs responsabilités civiques, les élèves de CM1/CM2, accompagnés de leur institutrice Carole BALVAY, ont eu le plaisir de rencontrer Madame le Maire et son adjointe en charge des affaires scolaires, Evelyne MORAND, le 5 mai dernier.

Lors d'une visite privée de la mairie, ils ont pu découvrir les coulisses du fonctionnement municipal, mieux comprendre le rôle des élus et des services communaux, et bien sûr, poser leurs nombreuses questions.

La curiosité et l'enthousiasme manifestés par certains laissent penser que la relève citoyenne est bien en route !

Fidèle à l'esprit de convivialité qui caractérise Groissiat, cette visite s'est conclue autour d'un goûter, moment d'échange et de partage très apprécié par tous.

COURS D'ÉCHECS

À la rentrée 2025-2026, dans le but d'approfondir les résultats en mathématiques, **la municipalité,** en accord avec l'**équipe enseignante** et l'**Éducation nationale**, souhaite financer des **cours d'échecs** pour les élèves à partir du **CE1.** Ces séances seront animées par un intervenant du club d'échecs d'Oyonnax-Dortan, et permettront aux enfants de développer des compétences utiles en logique, concentration et stratégie.

RALLYE MATHS - Finale de circonscription au collège Ampère le 5 juin

Le Rallye Maths est une action qui favorise le travail sur la résolution de problèmes et l'entraînement à la logique mathématique, compétences essentielles pour nos élèves. Au terme des deux épreuves départementales, nos classes ont obtenu les résultats suivants : CE1-CE2 : 32e place sur 53 classes et CM1-CM2 : 28e place sur 60 classes

Cette année, la circonscription d'Oyonnax, en collaboration avec les collèges, a organisé une finale locale réunissant les deux premières classes de chaque catégorie des écoles de la circonscription.

Nos élèves de CM1-CM2, classés 2e de la circonscription, se sont donc qualifiés pour cette finale. Quant aux CE1-CE2, bien qu'arrivés 3e, ils ont pu participer grâce au désistement d'une autre classe. Lors de la finale au collège Ampère, nos deux classes ont terminé à la 2e place, juste derrière les classes de Louis Armand d'Oyonnax.

Félicitations à tous les élèves et à leurs enseignants pour leur engagement et leur belle performance !

UN NOUVEL ABRIBUS RUE JOBIN

Un confort attendu pour les jeunes usagers

Bonne nouvelle pour les collégiens et lycéens : un abribus va prochainement être installé rue Jobin.

Ce projet, mené en concertation avec la Région — compétente en matière de transports scolaires — a abouti grâce à un dialogue constructif sur le choix de l'emplacement. La Région met gracieusement l'abribus à disposition de la commune et prend en charge 80 % des frais liés aux travaux d'installation. Une amélioration concrète du quotidien pour nos jeunes habitants, rendue possible par une coopération efficace entre les collectivités.

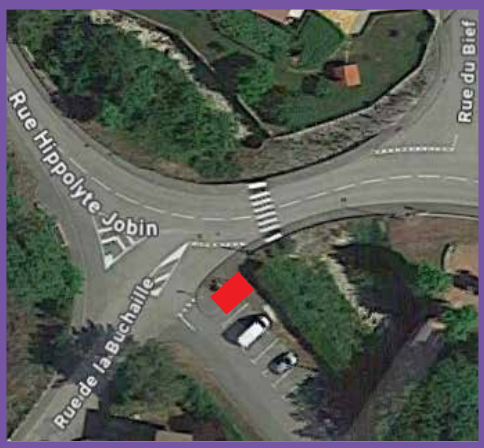

EHPAD LES HÉLLÉBORES

Des liens intergénérationnels qui se renforcent

*Dans le même **esprit de partage**, les adhérents du dispositif Relais Petite Enfance, sous la coordination de l'animatrice Alexandra DELORME, poursuivent leurs **rencontres régulières avec les résidents** de l'EHPAD Les Hellébores.*
Ces échanges, organisés en concertation avec la directrice Catherine ROBIN et l'animatrice Lolita PICCINI, offrent des instants précieux, riches en émotions et en sourires, tant pour les tout-petits que pour les aînés.

*À la rentrée, le dispositif intégrera la commune de Martignat : un mercredi sur deux, assistantes maternelles et enfants de nos deux communes investiront les locaux de l'EHPAD pour continuer à **tisser ces liens uniques autour d'activités partagées.***

À noter également la volonté affirmée de l'EHPAD Les Hellébores d'ouvrir ses portes à la population et aux familles. En témoigne la belle fête organisée le 17 juin, où chacun pouvait assister à un spectacle de magie, flâner parmi les stands d'un marché artisanal animé en musique, et partager un repas convivial sur place.

*Des initiatives qui contribuent à **faire de l'EHPAD un lieu vivant**, ouvert sur le territoire et ancré dans la vie locale, soutenues par Mme le Maire et son équipe.*

FÊTE DE L'ÉCOLE

DIMANCHE 24 JUIN 2025

Spectacle de fin d'année : chaleur et convivialité au rendez-vous

Canicule oblige, le Sou des écoles a fait le choix judicieux de déplacer le spectacle des enfants dans la salle polyvalente, afin de préserver le confort des petits comme des grands.

La fête s'est néanmoins poursuivie dans la bonne humeur avec un repas partagé à l'ombre des arbres du parc, dans une ambiance familiale et détendue.

Un grand coup de chapeau à Catherine MUSY, directrice de l'école, à toute l'équipe enseignante, ainsi qu'à Didier PONCET, qui s'apprête à faire valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année.

À souligner également : lors du carnaval, les élèves de l'école ont rendu visite aux résidents de l'EHPAD, apportant avec eux leurs costumes colorés, leur énergie joyeuse et leur bonne humeur communicative. Une rencontre intergénérationnelle, qui a fait donné le sourire aux enfants comme aux aînés.

Un rappel important : les actions menées par le Sou des écoles profitent directement aux enfants de Groissiat, en finançant sorties scolaires, projets pédagogiques et activités extrascolaires. Pour que ces initiatives perdurent, il est essentiel que de nouveaux parents viennent renforcer les équipes.

Un appel est donc lancé aux volontaires : si vous souhaitez vous investir, même ponctuellement, votre aide sera la bienvenue !

CALENDRIER PROGRAMME FIN 2025

(Sous réserve de modifications)

SEPTEMBRE 2025

Samedi 6	Balade en forêt conduite par les chasseurs à 10h Concours de boules animé par le Comité des fêtes à 13h
Dimanche 7	Fête du Village organisée par la commune et les associations.
Vendredi 26	Virade de l'Espoir : collaboration entre les enseignantes et le Sou des écoles de 14h00 à 19h00

OCTOBRE 2025

Dimanche 5	Vente de pizzas au four d'Alex, par le Grobbes Club
Vendredi 10	AG du Sou des écoles
Samedi 11	Fête de la bière du Sou des écoles

NOVEMBRE 2025

Mardi 11	Commémoration du 11 Novembre (À Groissiat)
Vendredi 21	Soirée Beaujolais organisée par le Comité des Fêtes à 19h
Dimanche 30	Repas des Aînés offert par la municipalité

DÉCEMBRE 2025

DImanche 14	Arbre de Noël de la commune